COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 19 novembre 2015, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Anne SIDEL,M. Eric TAVERNE, Adjoints ; M. Dimitri BOILLOT, Mmes Adeline CAPONE, Catherine CHRISTEN, M. Alexandre FAYON, Mme Denise LECLERC, M. Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, MM. Philippe MIOT, Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés avec pouvoir : Mme Dominique DUEE, MM. Marcel JEANBERT, Philippe GIRARDOT, Mmes Manuela SCHLACHTER, Magali TURBAN

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

Extrait de la présente délibération a été affiché le 3 décembre 2015.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité

OBJET N°1 : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE BADONVILLER

Monsieur le Maire rappelle que chaque année un certain nombre d'enfants domiciliés hors de BADONVILLER sont scolarisés à l'école maternelle de Salm et à l'école élémentaire du Haut Jardinet. Les communes de résidence de ces élèves participent aux frais de fonctionnement des écoles. Il précise que la participation demandée actuellement aux communes ne prend pas en compte la totalité des dépenses de fonctionnement.
Celles-ci ont fait l'objet d'une présentation aux élus des communes concernées le 26 octobre dernier. Monsieur le Maire propose d'adopter une nouvelle convention de participation des communes prenant en compte de façon graduelle sur plusieurs exercices la globalité des dépenses de fonctionnement des écoles de BADONVILLER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 18 voix pour et 1 voix contre,

ADOPTE la convention jointe à la présente délibération fixant la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de Salm et de l'école élémentaire du Haut Jardinet.

OBJET N°2 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2015 – décision modificative n°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de procéder à diverses inscriptions budgétaires au sein de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement exercice 2015 comme suit:

Considérant que fortes de leurs espaces naturels remarquables faits de forêts et de paysages de moyenne montagne, les trois communautés de communes partagent le même bassin de vie et le même objectif d'attractivité résidentielle et touristique autour des lacs de Pierre-Percée, sur la base d'atouts que constituent les activités de sports et de loisirs de nature (voie verte, scierie de la Hallière, aire de camping-car de Val-et-Châtillon, Maison de la Forêt...), culturelles (musées, sentiers de mémoire) et économiques (Pôle bijoux, artisanat d'art faïence et verre),
Affirmant la cohérence d'un périmètre où les enjeux sociologiques et économiques sont partagés qui, quoique situé à cheval sur deux départements, a un sens fort en matière de stratégie de développement territorial y compris avec une ouverture sur la Vallée de la Meurthe à Raon-l'Etape,

Considérant que la commune de Badonviller est située au cœur de ce périmètre de développement touristique et économique,

PREND ACTE du retrait de la location du garage d'une superficie de 120 m2,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure le bail commercial correspondant.

DIVERS :

-Le projet de fusion des intercommunalités a particulièrement retenu l'attention des conseillers:

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle soumet pour avis aux communes le schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 5 octobre dernier à la commission départementale de la coopération intercommunale. Il nous demande de statuer sur le projet n°19 de fusion des communautés de communes du Piémont Vosgien avec les communautés de communes des Vallées du Cristal et de la Vallée de la Plaine.

Madame CAPONE, Conseillère municipale et Présidente de l'Association Familles Rurales, rappelle que l'évolution de la réglementation (impossibilité de bénéficier des contrats d'engagement éducatifs pour les mercredis récréatifs intégrés au périscolaire) ne lui permet plus de gérer les mercredis récréatifs dans leur configuration actuelle. Elle a donc présenté courant 2015 à Monsieur le Maire un projet global et cohérent de gestion de l'ensemble des activités périscolaires par l'Association Familles Rurales. Il s'agit par ce biais de consolider l'ensemble des activités assumées par l'association, à savoir les relais famille, parents/enfants et les centres de loisirs des petites et grandes vacances.

Monsieur le Maire propose de surseoir à toute décision en raison de l'incertitude qui pèse sur le périmètre futur de la communauté de communes et le maintien ou pas de la compétence « accueil périscolaire » au niveau intercommunal.

-Un logement a été mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de l'expérimentation d'une garde casernée d'un binôme infirmier conducteur-secouriste. Ce logement est situé 12 rue Raymond Poincaré à 54540 BADONVILLER. La mise à disposition sera reconduite au-delà du 31 décembre 2015 sur la base d'une redevance mensuelle maximale de 270 €.

-Le projet de constitution d'un conseil de jeunes a été évoqué en conseil d'administration du collège. Madame la principale du Collège accepte que les collégiens soient consultés à ce sujet.

-Madame SIDEL, Adjointe au Maire, indique que le repas des anciens s'est déroulé dans une bonne ambiance. Le prochain repas aura lieu le 20/11/2016. Les colis des anciens seront disponibles à compter du 19/12/2015 et devront être distribués avant le 25/12/2015.

-Monsieur TAVERNE, Adjoint au Maire, informe le conseil que la campagne de collecte de jus de bouleau n'a pas donné les résultats escomptés.

-Monsieur MIOT, Conseiller municipal, demande l'intervention de la commune pour limiter la vitesse des véhicules qui empruntent l'étroit passage situé en bordure de la façade sud de l'Eglise (côté square).

-Madame CHRISTEN, Conseillère municipale, relance la commune sur le projet décidé en commission des finances de « grille de lecture » des demandes de subvention des associtions.

-Monsieur GOGLIONE, Adjoint au Maire, regrette que l'Association Team Macadam's cowboys ait décidé de ne pas maintenir sur BADONVILLER les épreuves cyclistes organisées au printemps depuis plusieurs années. Il demande à la commune d'intervenir auprès de l'association afin que le matériel de l'association soit retiré du local communal dans lequel il est entreposé rue Charles Crouzier.